

**ANNEE SCOLAIRE 2024- 2025**

Madame, Monsieur,

La Sainte-Famille accueille votre enfant et lui souhaite une belle année scolaire.  
Pour le bon déroulement de la scolarité **veuillez lire attentivement cette circulaire et la garder précieusement**, particulièrement pour le calendrier scolaire.

**RENTREE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024**

L'accueil se déroulera par le portail situé rue de la Sainte-Famille à 8h45 pour les classes de l'élémentaire (CP au CM2).

Pour les classes de la maternelle, l'arrivée s'effectuera en deux temps :

**PS/MS/GS A « LES TORTUES »**

- de 9h30 à 10h15 : arrivée des enfants de MS et de GS

- de 10h15 à 11h : arrivée des enfants de PS

**PS/MS/GS B « LES CHENILLES »**

- de 9h30 à 10h15 : arrivée des enfants de MS et de GS

- de 10h15 à 11h : arrivée des enfants de PS

**PS/MS « LES PAPILLONS »**

- de 9h30 à 10h15 : arrivée des enfants de MS

- de 10h15 à 11h : arrivée des enfants de PS

**PS/GS « LES CHOUETTES »**

- de 9h30 à 10h15 : arrivée des enfants de GS

- de 10h15 à 11h : arrivée des enfants de PS

**REPARTITION DES ELEVES :**

CYCLE 1	(PS/MS/GS A Tortues)	Mme Meynardie
	(PS/MS/GS B Chenilles)	Mme Faucher
	(PS/MS Papillons)	Mme Dos Reis
	(PS/GS Chouettes)	Mme Pelaggi (80%) Complément en attente de nomination
CYCLE 2	(CP A)	Mme Berenguer
	(CP B)	Mme Sutra de Marty
	(CE1 A)	Mme Bretar
	(CE1 B)	Mme Duaso
	(CE2 A)	M. Jorand
	(CE2 B)	Mme Ourmière (80%) Complément en attente de nomination
CYCLE 3	(CM1 A)	Mme Aupert
	(CM1 B)	Mme Magon (80%) Complément en attente de nomination
	(CM2 A)	M. Gaston
	(CM2 B)	M. Viguier (75%) Complément en attente de nomination
	(ASH)	M. Laplace

**FREQUENTATION SCOLAIRE** : lundi, mardi, jeudi, vendredi

## **HORAIRES DES COURS**

### **Maternelle :**

MATIN : 8h45-11h45  
APRES-MIDI : 13h30- 16h30

### **Elémentaire :**

#### **Pour les classes de CP et CE1**

MATIN : 8h45-11h45  
APRES-MIDI : 13h30-16h30

#### **Pour les classes de CE2, CM1 et CM2**

MATIN : 8h45-12h (15mn/jour de récupération de l'heure de caractère propre)  
APRES-MIDI : 13h30-16h30

Nous accueillons les enfants dès 7h30 le matin et **jusqu'à 18h30 le soir**.

**Pour les maternelles**, vous avez pu inscrire votre enfant (dans le dossier d'inscription) à la garderie. Si ce n'est pas le cas ou si vous avez changé d'avis vous pourrez le signaler en début d'année à la comptabilité.

**Pour l'élémentaire (CP au CM2)**, l'accueil sera assuré par l'ALAE. Vous inscrirez votre enfant à l'**ALAE (PAREJ)** à la rentrée si vous ne l'avez pas fait en juin.

### **DEMI-PENSION :**

Pour les élèves qui sont au forfait, en cas d'absence maladie, un remboursement peut être demandé par écrit à la comptabilité pour au moins 4 repas consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

Pour les élèves qui ne sont pas au forfait, le prix du repas est fixé à 7.50€.

Les tickets sont vendus à l'accueil le matin de 7h30 à 12h exclusivement, par carnet de 10 ou à l'unité.

Il est demandé aux élèves d'être vigilants, de noter leur nom, la date sur chaque ticket et de ne pas l'oublier.

## **HORAIRES DE L'ACCUEIL**

<b>Lundi</b>	<b>7h30 à 17h30</b>
<b>Mardi et jeudi</b>	<b>7h30 à 17h30</b>
<b>Mercredi</b>	<b>7h30 à 11h</b>
<b>Vendredi</b>	<b>7h30 à 17h30</b>



Le local de l'accueil n'est pas un lieu de consigne. On ne peut y entreposer aucun objet à l'exception du travail à destination des absents.

### **ETUDE :**

Vous deviez compléter l'onglet « étude » dans le dossier d'inscription si vous étiez intéressés. Si vous souhaitez faire un changement, merci de le signaler à la comptabilité. L'étude est une prestation forfaitaire qui vous sera facturée dès lors que l'enfant a une fréquentation au-delà de 3 fois à savoir 70€/trimestre. Elle est assurée les lundis, mardis et jeudis soirs de 17h à 18h30.

### **GARDERIE :**

Pour la maternelle, une garderie aura lieu le matin de **7h30 à 8h45** et le soir de **16h30 à 18h30**.

La garderie est une prestation forfaitaire, ce qui entraîne une obligation de règlement de la totalité du forfait dès lors que l'enfant a une fréquentation au delà de 3 fois (85€/trimestre).

Vous deviez compléter l'onglet « étude » dans le dossier d'inscription si vous étiez intéressés. Si vous souhaitez faire un changement, merci de le signaler à la comptabilité.

## **ALAE :**

Pour les enfants de l'élémentaire (CP au CM2), l'ALAE accueille vos enfants le matin dès 7h30, entre 11h45 et 13h30 et le soir après la classe jusqu'à 18h30. Vous avez dû inscrire votre enfant en juin à l'ALAE. Sachez que vous pourrez toujours l'inscrire à la rentrée. **L'ALAE est obligatoire pour les demi-pensionnaires** sur le temps de la pause méridienne.

## **ABSENCES/RETARDS/RDV EXCEPTIONNELS :**

Toute absence est à signaler **le jour même** de préférence par mail à l'adresse suivante : **accueil@sfm31.fr**

**Au retour l'enfant présentera obligatoirement à partir du CP un bulletin d'absence issu du cahier de liaison signé par les parents** indiquant la durée et le motif de l'absence.

En cas de retard, un bulletin de retard est à compléter et à remettre à l'enseignant de votre enfant.

**Afin de garantir le bon déroulement de la classe, les enfants ayant un rendez-vous exceptionnel (papiers d'identité, médecin, dentiste, radiologie...) pendant le temps scolaire ne pourront intégrer l'école que sur la demi-journée ne comprenant pas le rendez-vous.**

Pour un rendez-vous le matin, votre enfant pourra revenir à l'école à 12h ou à 13h30. Pour un rendez-vous l'après-midi, votre enfant pourra assister aux cours du matin et quittera l'école à 12h ou à 13h30. Seuls les enfants bénéficiant de suivis réguliers avec des partenaires de soin extérieurs (orthophonie, psychomotricité, thérapie...) pourront quitter la classe pour leur rendez-vous et revenir une fois celui-ci terminé.

## **RENCONTRE PARENTS/ENSEIGNANTS :**

Une réunion de rentrée est prévue au cours de la première période. Elle débute pour toutes les classes à 17h au self et se poursuit dans la classe de votre enfant. La participation des parents y est vivement souhaitée.

- Pour les enfants de cycle 1 (PS à la GS), la réunion aura lieu le vendredi 6 septembre.
- Pour les enfants de cycle 2 (CP, CE1 et CE2), la réunion aura lieu le vendredi 13 septembre.
- Pour les enfants de cycle 3 (CM1, CM2) la réunion aura lieu le mardi 10 septembre.

**Pour la réunion de rentrée, seuls les parents sont invités. A vous de prévoir un mode de garde ce soir-là (garderie maternelle, ALAE élémentaire...).**

Les enseignants ne refusent pas de donner un renseignement ou une information aux parents lors d'une rentrée ou d'une sortie, mais ceux-ci peuvent aisément comprendre qu'il n'est pas opportun de retenir un enseignant dont les élèves attendent la prise en charge, ni de l'aborder de façon conséquente après les heures scolaires sans tenir compte de ses propres engagements. Afin de faciliter les contacts et de pouvoir consacrer aux parents tout l'intérêt voulu, il leur est demandé de prendre rendez-vous par écrit au moins 48 heures avant la rencontre désirée.

Lors d'un rendez-vous avec un enseignant, les parents doivent se présenter à l'accueil et compléter le registre des présences.

## **ENTREE ET SORTIE**

**Toutes les entrées et sorties se feront par le portail situé rue de la Sainte Famille.**

**Entrée → 8h30-8h45**

**Sortie → 16h30-16h45**

Les entrées et les sorties sur le temps de l'ALAE (7h30-8h30/12h-12h10/13h20-13h30/16h45-18h30) s'effectuent également par le portail situé rue de la Sainte Famille.

## **TENUE ET ORDRE :**

Nous demandons que les vêtements des enfants soient **marqués au nom de l'enfant**. Ainsi, il est plus facile d'identifier un vêtement égaré s'il est marqué.

Les élèves sont invités à ne pas porter des objets de valeur. En cas de vol, l'établissement de la Sainte-Famille se dégage de toute responsabilité. Le fait de proposer des locaux ou endroits pour déposer les affaires et objets n'engage pas la responsabilité de l'établissement (trottinettes, vélos...).

**CONTRIBUTION DES FAMILLES** par facture trimestrielle ou annuelle pour les prélèvements automatiques échelonnés sur 9 mois.

**L'assurance scolaire est obligatoire et automatique.** Pour votre information l'établissement a souscrit une assurance intra-scolaire. Cette garantie est incluse dans le forfait élève.

## **CALENDRIER SCOLAIRE**

- **Rentrée** : lundi 2 septembre 2024
- **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 18 octobre 2024 au soir au lundi 4 novembre 2024 au matin
- **Armistice de 1918** : le lundi 11 novembre 2024
- **Vacances de Noël** : du vendredi 20 décembre 2024 au soir au lundi 6 janvier 2025 au matin
- **Vacances d'Hiver** : du vendredi 14 février 2025 au soir au lundi 3 mars 2025 au matin
- **Vacances de Pâques** : du vendredi 11 avril 2025 au soir au lundi 28 avril 2025 au matin
- **Récupération Journée Pédagogique** : classe le mercredi 30 avril de 8h45 à 11h45  
*Les enfants seront pris en charge à partir de 12h par l'ALSH si nécessaire.*
- **Fête du Travail** : le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025
- **Récupération Journée Pédagogique** : classe le mercredi 7 mai de 8h45 à 11h45  
*Les enfants seront pris en charge à partir de 12h par l'ALSH si nécessaire.*
- **Fête de la Victoire de 1945** : le jeudi 8 mai 2025
- **Pont de l'Ascension** : du mardi 27 mai 2025 au soir au lundi 2 juin 2025 au matin
- **Pentecôte** : le lundi 9 juin 2025
- **Journée pédagogique** : le vendredi 4 juillet 2025  
*Les enfants seront pris en charge par l'ALSH si nécessaire.*
- **Vacances d'Eté** : le jeudi 3 juillet au soir.

L'assemblée générale de l'APEL aura lieu le 26 septembre 2024 à 20h.

Vous pouvez consulter le site de l'APEL à <https://www.apelsfm.fr/>

**BONNES VACANCES**